

REUNION DU 15 NOVEMBRE 2013

Le Conseil municipal de SENNELY, s'est réuni le vendredi 15 novembre 2013
sous la présidence de Monsieur Pierre HENRY, maire.

**PRESENTS: MM MORAND, BOUQUIN, LABBÉ, PERRUCHE, MARTIN, DE DREUZY, RECOLÉ,
ORLAND, FORTON, DECHERF, LEFEBVRE.**

ABSENTE EXCUSÉ : MME BERRUÉ.

ABSENT : M. TERENCE

Au cours de sa séance, le Conseil :

APPROUVE à l'unanimité le choix du bureau d'études Mir-Sidoroff BET pour la réalisation de l'étude thermique dans le cadre des travaux d'aménagement et extension de la mairie pour un montant de 500 € HT ;

APPROUVE à l'unanimité le choix du bureau d'études SOCOTEC pour la réalisation des contrôles dans le cadre des travaux d'aménagement et extension de la mairie pour un montant de 3 450 € HT ;

APPROUVE à l'unanimité le choix du bureau d'études ADCD'ex pour la réalisation de la mission Sécurité Protection de la Santé (SPS) dans le cadre des travaux d'aménagement et extension de la mairie pour un montant de 1 250 € HT ;

APPROUVE à l'unanimité le choix de l'entreprise SAITER Martial SARL pour la réalisation des travaux sur le pont de la Marnière situé sur le CR 11 bis pour un montant de 5 000,22 € HT. Ces travaux seront réalisés dès que les conditions climatiques le permettront. Afin de prévenir tous risques, Monsieur le Maire prendra un arrêté limitant la circulation sur ce pont aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

DECIDE à l'unanimité de fixer à 890 € le montant de la participation aux frais de branchement au réseau d'assainissement collectif pour tous les logements susceptibles d'être raccordés concernant la 4^{ème} tranche bis rue de la Clairière ;

ADOpte à l'unanimité le principe de remboursement des frais de déplacement des agents en mission, formation et lors de leur préparation et présentation aux concours de la Fonction Publique Territoriale et FIXE leurs modalités d'application ;

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative au budget assainissement pour un montant de 2 000 € ;

DECIDE à 9 voix pour et 3 voix contre, la reconduction du versement de l'indemnité de conseil à Monsieur le Receveur municipal de la trésorerie de la Ferté St Aubin, au taux de 100 %, pour un montant de 435,78 € compte tenu des dépenses budgétaires de la commune pour l'année 2013 ;

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil l'Avant Projet Sommaire, 2^{ème} version (APS-2) pour l'aménagement et l'extension de la mairie, préparé par Mme MULLER architecte et appelle leurs éventuelles observations ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil :

Qu'il a été désigné avec Monsieur Froment, Maire de la Ferté St Aubin et Monsieur Tatin, Maire d'Ardon pour représenter la Communauté de Communes du Canton de la Ferté St Aubin au comité de pilotage du Scot (Schéma de Cohérence Territoriale) ;

Qu'il est à prévoir au budget de l'eau 2014 le remplacement du filtre n°1 de la station de déferrisation et démantéisation du château d'eau pour un montant estimé entre 60 000 € et 70 000 € ;

Qu'une estimation sommaire a été réalisée par EMC BTP, maître d'œuvre des réaménagements de la rue de Maison Neuve et de la rue Creuse, pour mettre en place un chemin piétonnier du bourg jusqu'au domaine de Villechaume. Ces travaux pourraient se faire sur deux tranches et sont estimés à :

- 1^{ère} tranche, 235 m, du cimetière au chemin de Champ Gilbert, 55 000 € HT
- 2^{ème} tranche, 700m, du chemin de Champ Gilbert à Villechaume, 147 000 € HT
- Honoraires de maîtrise d'œuvre 8 000 € HT

- La prochaine réunion du Conseil est prévue pour le vendredi 13 décembre 2013 à 20h.